

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 22 septembre 2016 à 20 heures

Date de la convocation : 16 septembre

Date d'affichage : **16 septembre 2016**

Présents : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET,
Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Laurence BORNEAT, Antoine GROS,
Jocelyne GAILLETON, Françoise CASTEL, Jean-François POUPON et Laurence BAVOUX

Absente excusée : Christelle GLASSON

Absent : Gaëtan PERRON

Pouvoir : Christelle GLASSON donne pouvoir à Yann BERTHILLIER

Secrétaire : Maurice MARECHAL

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 03 AOÛT 2016

Le compte-rendu du conseil municipal du 03 août 2016 est approuvé à l'unanimité.

CONTRATS DEVIS SRMI

Maurice MARECHAL, Maire-adjoint

- rappelle la séance du 03 août à laquelle le conseil avait validé le devis de SRMI pour le contrat de maintenance de l'école, de la médiathèque et du centre de loisirs correspondant à la prévention, la régie, et le support d'assistance pour un montant TTC de 894 € pour une durée de un an à compter du 1^{er} septembre 2016,
- indique que le contrat de maintenance de la mairie est échu au 30 septembre et propose un devis du même montant que celui de l'école, de la médiathèque et du centre de loisirs avec une échéance au 1^{er} septembre 2016 incluant les mêmes prestations et pour le même montant soit 894 € TTC,
- donne lecture du devis de l'extension de garantie du serveur pour une durée de un an (162 € TTC) ou deux ans (300 € TTC) et précise que la commune n'avait pas de contrat du fait qu'il était garanti trois ans,
- donne lecture du devis pour l'abonnement du logiciel d'anti-intrusion Internet Fortinet F40C, de la sauvegarde externalisée du serveur et de la messagerie de la mairie, pour un montant TTC de 1 440 € échu au 30 septembre 2016,

Après avoir ouï l'exposé du maire-adjoint et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité le devis de l'entreprise SRMI pour un montant TTC de 894 € pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} septembre pour le contrat de prévention, la régie et le support d'assistance.

ACCEPTE les devis (contrats) de SRMI à compter du 1^{er} octobre et pour une durée de deux ans :

- pour l'extension de garantie du serveur pour un montant TTC de 300 €,
- pour l'abonnement Fortinet F40C, de la sauvegarde du serveur et de la messagerie pour un montant TTC de 1 440 €

AUTORISE le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer les devis correspondants.

BATIMENT DE LA CURE

Bruno BUIRON, adjoint aux bâtiments indique avoir reçu l'estimation de France Domaines qui sera débattue en commission bâtiment élargie le lundi 3 octobre.

En parallèle, le Maire et le 1^{er} adjoint ont reçu le 20 septembre Monsieur LEVY de la SEMCODA.

La SEMCODA fera une proposition d'aménagement de la cure à travers un bail emphytéotique pour le 15 octobre prochain.

Aucune décision n'est prise à ce jour quant à l'avenir de ce bâtiment.

OPERATION COEUR DU VILLAGE

Christophe TEILLARD, adjoint à la voirie, présente l'avant-projet en cours d'élaboration avec ABCD (maîtrise d'œuvre). Il décrit le cheminement doux sur le côté Est (réservé aux piétons), un aspect végétalisé sur le côté Ouest, et une mise en valeur du patrimoine existant (église, monument aux morts, poids public, ancienne école et croix de Dorthan). Des traversées de chaussée et des caniveaux en pavés permettront le ralentissement des véhicules et la protection des piétons. Il donne lecture des plans et explique l'avancement du projet.

Une réunion a lieu mardi 27 septembre avec le cabinet Merlin, la DDT, ABCD, et l'agence d'ingénierie afin de définir les critères qui seront retenus pour le projet définitif.

Des devis seront demandés pour anticiper l'installation de plusieurs tabourets d'assainissement et résoudre certains problèmes d'eau pluviale.

DEMANDE DE SUBVENTION CDDRA 2010 – 2016

Monsieur le Maire :

- Indique que la Commune peut solliciter une subvention de la Région Rhône-Alpes par l'intermédiaire de Cap 3 B pour ce projet de rénovation du cœur de village et précise que cette opération s'inscrit dans l'action 21.1 du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes qui s'intitule « renforcer l'attractivité des cœurs de villes et de village ».
- Donne les éléments financiers du dossier suivants :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant € HT	Nature	Montant € HT
Travaux	464 887,50		
		Dotation territoriale (Département)	137 000,00
Maîtrise d'œuvre	34 000,00	FSIL	113 000,00
Topographie	6 000,00	CDRRA	101 500,00
Divers et imprévus	45 000,00	EMPRUNT	198 387,50
TOTAL	549 887,50	TOTAL	549 887,50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de solliciter la subvention de la Région Rhône-Alpes pour ce dossier,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

SUBVENTION AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Le Maire donne lecture de la demande de subvention en date du 09 septembre 2016 de l'amicale des sapeurs-pompiers et de son bilan financier de l'année 2015. La subvention à hauteur de 378€ (au lieu de 114€) serait partiellement utilisée pour financer les cotisations annuelles d'assurance à l'UDSP de l'Ain.

Après discussion, le conseil municipal charge le Maire d'obtenir plus de précision sur le montant de la cotisation de l'assurance et repousse le vote à la prochaine réunion du conseil.

BILAN REPAS DES ANCIENS DU 17 SEPTEMBRE 2016

Le Maire informe que la commission d'action sociale a organisé samedi 17 septembre le repas des anciens. Il a regroupé 43 personnes de plus de 71 ans sur 91 invitées, 7 membres de la commission et l'animatrice soit 51 repas.

L'animation était assurée par Patricia PERLES « Le P'tit bonheur » que tout le monde a appréciée.

Le repas a été réalisé par le restaurant GUIGUE : cornet de jambon à la mousse de foie avec macédoine, blanquette de veau accompagnée de champignons et de riz, fromage blanc, choux à la crème, raisin et café.

Les enfants dans le cadre de l'animation des temps périscolaires (TAP) avaient décoré les menus, réalisé des guirlandes et des décorations pour la table ainsi que le pliage des serviettes.

Le détail des dépenses est :

Cave Bresse Revermont : 122.27 € (boisson)	}	1 647.39 €
Parisot emballages : 21.36 € (serviettes)		
Pâtisserie de Roissiat : 76.70 € (choux à la crème)		
La journée gourmande : 46.53 € (pizzas)		
Promocash : 9.53 € (raisins)		
Animation PERLES : 166.81 €		
Guso pour animation : 133.19 €		
Repas GUIGUE : 1 071.00 €		

Pour information, les personnes âgées de 77 ans (et plus) qui ne sont pas venues au repas, recevront un colis. 23 personnes sont concernées cette année.

DON POUR BOIS

Le Maire informe avoir reçu un chèque de vingt-cinq euros de Monsieur DEMURE Bernard pour le bois qu'il a récupéré sur un terrain communal. Ce bois provient de deux arbres secs situés en bordure de l'autoroute A39, coupés par la APRR car ils génèrent une menace pour le trafic routier.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le chèque de 25 € de Monsieur DEMURE Bernard pour le bois,

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer le titre de recettes correspondant.

ECLAIRAGE PUBLIC : PARKING GARAVAND AVANT PROJET DETAILLE

Christophe TEILLARD, Maire-Adjoint :

- ✓ Rappelle la séance du conseil du 3 août stipulant que le lampadaire situé à côté du parking à vélo de l'école est en panne depuis cet hiver.
La gestion passant par le SIEA, la déclaration de panne leur a été faite.
En mars, le diagnostic révèle que le point lumineux est vétuste et irréparable. Un devis pour son remplacement avait été demandé mais une erreur de modèle s'est produite, de ce fait un nouveau devis a été demandé.
- ✓ Présente la proposition de devis faite par le SIEA mettant à la charge de la commune une participation de 2 225.48 € pour l'installation du lampadaire,
- ✓ Donne lecture du plan de financement détaillé,

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de changer le lampadaire,

ACCEPTE le plan de financement suivant :

• Montant des travaux inscrits au programme TTC : (incluant les travaux, honoraires de la maîtrise d'œuvre et une marge pour imprévus)	3 100,00 €
• Montant HT :	2 583.33 €
• Dépense subventionnable résultant des prix plafonds du Syndicat :	610,00 €
• Participation du Syndicat :	366,00 €
• Fond de compensation de TVA :	508.52 €
• Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la Commune :	2 225.48 €

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer tous documents concernant cette opération.

PROPOSITION DE VENTE DE TERRAIN A LA COMMUNE PAR DES PARTICULIERS

Le Maire informe l'assemblée avoir reçu la visite de deux particuliers sollicitant la vente à la commune de leurs parcelles en section AUi (hors assainissement collectif) du PLU.

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas acquérir ces terrains vu qu'un autre projet plus prioritaire en zone AU du PLU est en cours dans un autre secteur. Il souligne également le fait que ces terrains sont à viabiliser en totalité ce qui engendrerait des coûts élevés pour la commune. Il charge le Maire de les informer de la décision.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

ECOLE : Lors de la dernière réunion de conseil municipal, il avait été décidé que les travaux d'installation d'un récepteur et de 2 télécommandes permettant l'ouverture à distance du portillon de l'école, pour un montant TTC de 498 € seraient inscrits au budget 2017. Mais suite au renforcement des consignes ministérielles de sécurité (Août 2016), le conseil municipal décide de réaliser ces travaux cette année et d'inscrire cette dépense en investissement sur l'opération 193 « travaux de bâtiments communaux ».

Un mot sera mis dans le carnet des enfants afin de bien refermer le portail après chaque passage.

GITE « les hirondelles » : Déclaration reçue en mairie le 30 juillet au nom de FONTAINE Didier au 81 chemin des Pommiers comprenant 5 pièces et une capacité maximale de 6 personnes. Ce gite sera classé « 3 épis ».

SEMCODA : Le logement de type 4 situé au 567 grande rue, précédemment occupé par Denise GUILLERMIN, sera attribué au 15 octobre 2016 à Madame DUCRET Alexandra.

PEDT (Projet Educatif Territorial) : Un avenant à la convention avec la caisse d'allocations familiales a été signé et reconduit pour la période scolaire 2016/2017).

Enquête d'éco-mobilité : Maurice Maréchal, 1^{er} adjoint, après avoir consulté un certain nombre d'habitants de la commune, a répondu à une enquête sur l'éco-mobilité. Cette enquête réalisée par CAP-3B concerne l'organisation du transport de personnes sur la RD1083, à destination de Bourg-en-Bresse.

PERSONNEL : Madame VIOLY, nouvelle cantinière a pris son poste au 05 septembre en parallèle avec Madame Faussabry.

Dates prochain conseil :

- . Mardi 25 octobre 2016 à 20h00
- . Mardi 29 novembre 2016 à 20h00